



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 44 - Cession à AKTYA - Locaux commerciaux, 11 avenue du Parc

Cession à Aktya

Locaux commerciaux, 11 avenue du Parc

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

La Ville de Besançon a acquis deux locaux commerciaux sis 11, avenue du Parc par acte notarié du 26 février 2016.

Cette acquisition est intervenue à l'issue d'une procédure de préemption s'inscrivant dans le cadre de la politique d'acquisition engagée par la commune et la SEM Patrimoniale AKTYA, en vue de garantir le maintien et la gestion cohérente d'activités commerciales sur un site économiquement fragile, et de favoriser la diversité de l'offre commerciale.

L'acquisition, finalisée au prix de 140 600 €, conformément à l'estimation de France Domaine, a porté sur les lots 8 et 9 de la copropriété cadastrée section EP n° 117 :

- le lot n° 8, d'une surface d'environ 108 m² sur deux niveaux, est aujourd'hui libre de toute occupation,
- le lot n° 9, d'une surface d'environ 79 m² sur deux niveaux, est occupé par une laverie automatique. Ce local fait l'objet d'un bail commercial en date du 2 septembre 2008, et d'un avenant en date du 18 avril 2009 (loyer mensuel : 460 €).

La Ville de Besançon n'ayant pas vocation à assurer la gestion de ces biens, elle a proposé à AKTYA de les lui céder, et un accord est intervenu sur les modalités de la transaction à intervenir, à savoir :

- Cession des deux cellules commerciales au prix de 112 000 €. Ce montant prend en compte le fait qu'AKTYA devra engager sans délai les travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces locaux et à leur mise en sécurité. La Direction Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon, dans une note en date du 18 décembre 2016, préconise a minima une mise aux normes des installations électriques, l'installation d'une VMC dans le pressing, la rénovation de la VMC du local inoccupé, la dépose de certains matériaux non réglementaires et le remplacement de l'isolation existante dans les deux cellules.
- Intégration dans l'acte de vente à intervenir, au bénéfice de la commune, d'une clause de retour à bonne fortune calculée sur les loyers à venir.
- Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ces locaux sont enregistrés à l'inventaire sous le numéro BAT-B 13106.

La recette de 112 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir intégrant la clause de retour à meilleure fortune telle que décrite en annexe.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. BODIN (2), M. MORTON (2) et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017



Contrôle de légalité